

Règlement du Tirage au sort « Salon de la Photo et Vidéo 2026 »

L'Organisateur met en place dans le cadre du Salon de la Photo et Vidéo 2026 qui a lieu du 8 au 11 octobre 2026 à La Villette – 75020 Paris (« **Salon Photo et Vidéo** »), un tirage au sort gratuit et sans obligation d'achat pour tenter de gagner un des Lots prévus à l'article 3 ci-dessous (« **Tirage au sort** »).

1. ORGANISATEUR

La société **Canon France**, SAS, au capital de 141 940 032 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 738 205 269 située au 14 rue Emile Borel - 75017 Paris (« **Organisateur** »).

2. REGLEMENT

2.1 Le présent règlement décrit l'ensemble des modalités applicables au Tirage au sort (« **Règlement** »). Il est consultable pendant toute la durée du Salon Photo et Vidéo via les bornes et QR codes disponibles sur le stand Canon en cliquant sur le lien afférent lors du remplissage du formulaire de participation comme décrit ci-dessous mais aussi affiché sur les tablettes du stand Canon au Salon Photo et Vidéo.

2.2 En soumettant une demande de participation, les Participants sont réputés avoir pris connaissance et accepté le Règlement dans son intégralité. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation

3. PARTICIPANTS

3.1 Le Tirage au sort est réservé aux personnes physiques résidant en France métropolitaine, et aux personnes morales ayant leur siège social en France métropolitaine, (« **Participants** »). Les Participants, personnes physiques, doivent avoir au moins 18 ans. Les employés du groupe de l'Organisateur et des sociétés ayant participé directement ou indirectement à la préparation et à l'organisation du Tirage au sort, ainsi que les familles de l'ensemble de ces employés, sont exclus du Tirage au sort.

3.2 Pour participer au Tirage au sort, les Participants devront remplir le formulaire électronique (Nom/Prénom/Adresse email),. Une seule participation par Participant (même nom, même adresse email) est autorisée.

3.3 L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications concernant les coordonnées et la qualité des Participants notamment en demandant des informations supplémentaires et des pièces justificatives. Toute inscription incomplète, inexacte ou fantaisiste ne sera pas prise en compte. L'Organisateur n'assume aucune responsabilité en cas de mauvais enregistrement ou non-enregistrement des participations par les moyens mis à disposition par l'Organisateur au Salon Photo et Vidéo.

4. PERIODE DE PARTICIPATION

Les Participants doivent avoir complété et validé leur formulaire durant le Salon Photo et Vidéo qui a lieu du 8 au 11 octobre 2026 (« **Période** »).

5. CONDITIONS DE PARTICIPATION

5.1 Une fois le formulaire électronique via une borne ou un QR code disponible sur le stand Canon sur le Salon Photo et Vidéo finalisé et l'inscription d'un Participant validée pendant la Période, le Participant sera automatiquement inscrit pour participer au Tirage au sort.

5.2 Le Tirage au sort aura lieu dans les sept (7) jours ouvrés suivant la fin de la Période.

5.3 Le Tirage au sort réalisé par l'Organisateur désignera 5 gagnants soit un (1) gagnant pour chaque lot prévu à l'article 3.

5.4 Chaque gagnant sera contacté par l'Organisateur à l'adresse email communiquée sur le formulaire de participation. Si un gagnant ne se répond pas dans les dix (10) jours suivant l'envoi de ce mail, il sera considéré comme ayant renoncé à son Lot.

5.5 Aucune réclamation ne sera prise en compte par l'Organisateur après le 11/01/2027

6. LOTS

6.1 Les Lots suivants peuvent être gagnés dans le cadre du Tirage au sort :

- Une SELPHY QX20 Rouge Terracotta d'une valeur de 129,99€TTC
- SELPHY CP1500 Rose d'une valeur de 139,99€TTC
- PowerShot V1 Noir d'une valeur de 999,99€TTC
- EOS R50 V + RF-S 14-30mm F4-6.3 IS STM PZ d'une valeur de 999,99€TTC
- Une imprimante G650 d'une valeur de 329,99€TTC

Les Lots sont couverts par la garantie EWS Canon.

6.2 Les Lots ne peuvent pas être transférés, ni échangés contre d'autres lots, ni contre des espèces, ni contre tout autre bien ou service.

6.3 Dans l'hypothèse où les Lots ne pourraient être mis à la disposition des gagnants pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Organisateur, ce dernier se réserve le droit de proposer des lots de substitution d'une valeur égale ou supérieure.

6.4 La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée en cas de retard et/ou problèmes d'acheminement du mail indiquant que le Participant a gagné ou en cas de retard ou perte par le transporteur d'un Lot envoyé à un gagnant.

7. EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ

7.1 Sous réserve de la législation applicable, l'Organisateur n'est pas responsable de la perte, du dommage, incidents/accidents ou du préjudice, quelle qu'en soit la nature et la cause et qui aurait été subi par un Participant dans le cadre de sa participation et de l'utilisation du Lot. Cependant, aucune stipulation du Règlement n'a pour effet d'exclure ou limiter la responsabilité de l'Organisateur en cas de préjudice corporel ou décès causé, par une faute des salariés ou agents de l'Organisateur, sous réserve d'en apporter la preuve.

7.2 L'Organisateur se réserve le droit de suspendre, d'annuler ou de modifier le Tirage au sort si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent et ce, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à ce titre. L'Organisateur fera toujours tout son possible pour en minimiser les effets sur les Participants afin d'éviter une déception.

7.3 L'Organisateur se réserve le droit de rejeter des demandes s'il soupçonne que la demande fait l'objet, par un moyen quelconque, d'un usage abusif voire frauduleux. Toute suspicion de tentative de fraude ou d'escroquerie fera l'objet d'un dépôt de plainte systématique.

8. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

8.1 Canon France, SAS, dont le siège social est situé 14 rue Emile Borel -75017 Paris, immatriculée au RCS Paris 738 205 269, et Canon Europe Limited, dont le siège social est situé 3 The Square, Stockley Park, Uxbridge UB11 1ET, Royaume-Uni, immatriculée au Royaume-Uni sous le numéro d'immatriculation 4093977, sont les responsables de traitement des données à caractère personnel (nom, prénom, mail, adresse) fournies par les Participants.

5.2 Les données à caractère personnel font l'objet d'un traitement dont la finalité est la gestion du Tirage au sort (participation, tirage au sort et Lots). Les données à caractère personnel sont conservées le temps nécessaire à la gestion du Tirage au sort et de ses suites. Le cas échéant, les données à caractère personnel peuvent être utilisées à des fins de marketing - dans les cas où les Participants ont accepté de recevoir une communication marketing. Si les Participants ne souhaitent pas que leurs données soient utilisées à des fins de marketing ou pour permettre à l'Organisateur de prendre contact avec eux dans le cadre de promotions similaires et ultérieures, ils NE doivent PAS de cocher la case correspondante lorsqu'ils remplissent le formulaire de demande.

5.3 Pour réaliser les finalités listées ci-dessus, ces données pourront être communiquées à toute entité du Groupe Canon, Les traitements visés au présent article sont susceptibles d'impliquer des transferts de données à caractère personnel vers des pays non-membres de l'Espace Économique.

5.4 Pour plus de détails sur la manière dont les informations des Participants sont protégées, veuillez consulter la Politique de confidentialité de Canon à l'égard des consommateurs <https://www.canon.fr/privacy-policy/>

Les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, ainsi que le droit à la portabilité de leurs données à caractère personnel en envoyant un email à DataProtectionOfficer@canon-europe.com. Les Participants ont également le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), autorité en charge du respect des obligations en matière de Données à caractère personnel.

9. DROIT APPLICABLE ET RÉOLUTION DES LITIGES

9.1 Le Règlement et le Tirage au sort sont soumis à la loi française.

9.2 En cas de litige avec l'Organisateur, vous pouvez envoyer une réclamation écrite à Canon France - Direction Juridique - 14 rue Emile Borel CS28646 75809 Paris cedex 17.

9.3 En cas d'échec dans la résolution du litige auprès de l'Organisateur ou en l'absence de réponse de l'Organisateur dans un délai de deux (2) mois à compter de la date de réception de votre réclamation écrite, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur Avenir Conso par courrier en écrivant à Avenir Conso - 197 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris ou via un formulaire disponible sur internet <https://www.mediationconso-ame.com>. Le médiateur tentera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable, conformément aux dispositions du Code de la consommation. Le Participant est libre d'initier, d'accepter ou de refuser le recours à la médiation. En cas de recours à la médiation, les parties restent libres d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur. A défaut de résolution amiable et/ou médiation ou en cas d'échec de celle-ci, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents, à savoir les juridictions françaises uniquement.